



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 57/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MISE A DISPOSITION D'UN BUS AVEC CHAUFFEUR POUR UN TRANSPORT VERS LE LAC DE PEYROLLES- LC-EDUC-2023-01- SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- Considérant que la commune de la Roque d'Anthéron souhaite permettre à la population de se rendre au Lac de Peyrolles une fois par semaine pendant la période estivale ; il est nécessaire de faire appel à un prestataire de transport avec location d'un bus avec chauffeur. Cette prestation étant réservée aux roccassiers. Ladite prestation débutera à compter du lundi 10 juillet au dimanche 3 septembre 2023 et elle pourra être réitérée sur les années 2024 – 2025 et 2026.

APPROUVE l'attribution du marché de mise à disposition d'un bus avec chauffeur pour un transport vers le Lac de Peyrolles à la Société Nouvelle de Transport SUMA représentée par Monsieur Guy VILLETON PACHOT, en qualité de président dont le siège est situé RD 113-13340 ROGNAC.

DIT que la commune règlera la somme de 470 € HT soit un montant TTC de 517 € par trajet. Le prix sera actualisé pour les années 2024-2025-2026.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 21 juin 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 26/06/2023
Et de la publication ou notification le

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com